

No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

22 octobre 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 22 octobre 2020 à 17 h, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire et président de la Communauté maritime
Mme Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Jean-Philippe Deraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier
Mme Danielle Hubert, directrice générale adjointe et directrice des finances

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 17 h.

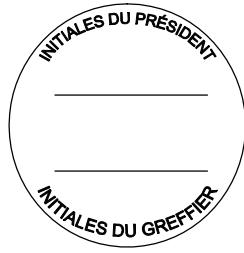
CM2010-0165

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Jean-Philippe Deraspe,
il est résolu à l'unanimité

d'adopter l'ordre du jour suivant tel qu'il a été présenté à l'avis de convocation transmis par le greffier en date du 20 octobre dernier.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Services municipaux
 - 3.1 Finances
 - 3.1.1 Octroi de contrat de gré à gré – Fair Isle Automobile – Achat d'un camion de service
 - 3.2 Hygiène du milieu
 - 3.2.1 Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 390 – Transport et disposition du bois de construction, de rénovation et de démolition entreposé au CGMR



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

22 octobre 2020

4. Période de questions
5. Clôture de la séance

SERVICES MUNICIPAUX

FINANCES

Retrait momentané du conseiller du village de Havre-aux-Maisons

Le conseiller Benoit Arseneau se retire préalablement aux délibérations sur le sujet qui suit pour éviter toute situation de conflit d'intérêts.

CM2010-0166

Octroi de contrat de gré à gré – Fair Isle Automobile – Achat d'un camion de service

CONSIDÉRANT QU' en octobre 2017, la Communauté maritime a adopté un plan quinquennal de renouvellement des équipements et véhicules municipaux;

CONSIDÉRANT QU' au printemps dernier, la Municipalité a lancé une invitation à soumissionner auprès de fournisseurs locaux dans le cadre des appels d'offres numéros 383, 384 et 385 relativement à la fourniture de véhicules de service et qu'au terme de ce processus d'acquisition, la Municipalité s'est portée acquéreur d'un seul véhicule;

CONSIDÉRANT les besoins pressants de la Municipalité et la difficulté qu'éprouvent nos fournisseurs locaux à s'approvisionner en temps de pandémie;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions du Règlement n° 2019-16 relatif à la gestion contractuelle, le conseil peut octroyer un contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE,

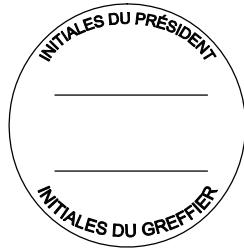
sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu

que le conseil octroie à l'entreprise Fair Isle Automobile un contrat de gré à gré pour la fourniture d'un véhicule Ford F-250 de l'année 2020, au prix de 56 069,00 \$ plus les taxes applicables;

que le conseil autorise le responsable de l'approvisionnement et de la mécanique, Sylvain Perron, à signer tout document requis à cette fin.

Cette dépense sera financée à même le fonds de roulement et remboursée sur une période de cinq (5) ans.

La mairesse de Grosse-Île, madame Rose Elmonde Clarke, s'étant prononcée contre l'adoption de cette résolution, la proposition est adoptée à la majorité des voix.



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

22 octobre 2020

No. de résolution
ou annotation

HYGIÈNE DU MILIEU

CM2010-0167

Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 390 – Transport et disposition du bois de construction, de rénovation et de démolition entreposé au CGMR

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour la Municipalité de se départir des quantités de bois de construction accumulées au Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR);

CONSIDÉRANT l'entente de financement intervenue avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relativement au traitement de ces matières;

CONSIDÉRANT QU' en août 2020, la Direction de l'hygiène du milieu a procédé à la publication de l'appel d'offres n°390 pour le transport et la disposition du bois de construction, de rénovation et de démolition (CRD) entreposé au CGMR en proposant aux soumissionnaires éventuels diverses options;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues dans le cadre de cet appel d'offres et, qu'au terme d'une analyse, deux se sont avérées conformes;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction de l'hygiène du milieu de retenir la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Jean-Philippe Deraspe,
il est résolu à l'unanimité

d'attribuer le contrat de l'appel d'offres n° 390 relatif au transport et à la disposition du bois de construction, de rénovation et de démolition entreposé au CGMR à l'entreprise Sanexen Services environnementaux inc., présentant l'option A1 : Transport et manutention de 100 % du volume du bois de CRD et mise en valeur d'au moins 50 % en poids du bois de CRD;

d'autoriser le directeur de l'hygiène du milieu, Thibaud Durbecq, à signer tout document concernant ce contrat;

Le montant forfaitaire soumis pour le transport et la manutention est de 1 353 250,00 \$ tandis que les frais de traitement sont de 72,25 \$ par tonne métrique, le tout plus les taxes applicables.

Cette dépense sera financée à même l'entente signée avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

22 octobre 2020

No. de résolution
ou annotation

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

CM2010-0168

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

de lever la séance à 17 h 18.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier